

**Les adhérents de la Sté des Beaux-Arts du Périgord sont convoqués en Assemblée Générale le samedi 12 Septembre 2020, salle de réunion à la Filature de l'Isle 15 chemin des Feutres-du-Toulon 24000 PERIGUEUX**  
**Pour agréments cette réunion de l'ensemble des sociétaires, la SBAP organise le 22<sup>e</sup> concours Jean Callerot.**

## ASSEMBLEE GENERALE

**Les travaux de l'Assemblée Générale débuteront à 16h**

- Appel des cotisations et remise des cartes.
- Présentation des rapports d'activité et de trésorerie.
- Questions diverses.
- Election des membres du Conseil d'Administration.
- Election du Président (choisi parmi les membres du C.A.)

### IMPORTANT

Les sociétaires qui souhaitent être élus et agir au sein du bureau et du conseil d'administration doivent adresser leur candidatures à : Patrick GALLI 13 rue Pierre Cot 24750 BOULAZAC ([patrick@pagalli.fr](mailto:patrick@pagalli.fr))

## CONCOURS J. CALLEROT

*Le Concours Jean Callerot, destiné à animer la journée consacrée à l'Assemblée Générale, est une manifestation réservée aux seuls sociétaires et à laquelle le public n'a pas accès.*

**Il est ouvert à tout adhérent à jour de sa cotisation pour 2020 (30 €).**

**THEME IMPOSE : "une couleur"** à interpréter au gré de chacun !

Toutes les techniques de peinture, dessin et gravure sont admises, ainsi que les sculptures.

Les copies seront refusées.

FORMAT MAXIMUM 25F (81 X 65 cm). Format libre pour les sculptures.

En cas d'oeuvres encadrées sous verre, le format pris en considération est celui du verre lui-même.

Les oeuvres, **NON SIGNEES** ou **SIGNATURE CACHEE**, seront présentées nues ou sous encadrement le plus sobre possible. Les sous-verres à pinces, trop fragiles, ne seront pas admis. Les œuvres devront être munies d'un système d'accrochage parfaitement fiable et porter au verso le nom de leur auteur.

**DEPOT DES ŒUVRES : Le jour même, samedi 12 Septembre, de 14h à 14h30**  
**salle de réunion à la Filature de l'Isle**  
**15 chemin des Feutres-du-Toulon 24000 PERIGUEUX.**

**Les opérations de vote relatives au concours débuteront à 15h.**

Le jury est traditionnellement constitué de l'ensemble des sociétaires présents (qu'ils participent ou pas au concours), des représentants de la presse et des personnalités invitées.

Les auteurs des oeuvres sélectionnées au premier tour recevront un ouvrage consacré à la peinture.

Le second tour désignera les trois lauréats, qui recevront un livre d'art.

L'artiste qui obtiendra le Premier Prix sera hors-concours pour les deux éditions suivantes.

La Société des Beaux-Arts décline toute responsabilité en cas de dégradations, vol, etc.

### ATTENTION

Seules les œuvres pour lesquelles la notice de participation aura été renvoyées **avant le 05 Septembre** pourront être accrochées et participer au concours !